

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 8 août 2023, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement suivant :

AO-620 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance (AO-441)* ». L'objet de ce règlement vise à permettre l'utilisation de la cour arrière de l'immeuble à des fins de garderie.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h 12h et de 13h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, ce 14 août 2023

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate